

PLS SPÉCIAUX BERLIN
LONDRES
ADRESSE PARIS (2^e) : 142, Rue Montmartre
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HUMANITÉ-PARIS
TÉLÉPHONE : GUTENBERG 02-57
PUBLICITÉ ANNONCES
142, Rue Montmartre, 142

L'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

Directeur Politique : JEAN JAURES

Le Journal L'HUMANITÉ est vendu en Belgique 0.05

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois	15 jours
Paris	18 fr.	9 fr.	4 fr.	1 fr.
Province	21 fr.	10 fr.	5 fr.	1 fr.
Étranger	24 fr.	12 fr.	6 fr.	1 fr.
Union postale	24 fr.	12 fr.	6 fr.	1 fr.

RIDICULE SOPHISME

Le Temps a beau s'essayer encore contre nous au grand fracas patriotique, la conviction n'y est pas. Le Temps se prend sans doute au tragique, mais il ne se prend pas au sérieux. S'il discutait vraiment, il n'ignorait pas à fond la vraie question qui se pose. Il affirme que jamais les socialistes allemands ne pratiqueront la grève des masses pour écarter la menace de guerre, qu'ils n'auront jamais recours à ce moyen d'action même pour imposer l'arbitrage aux gouvernements dans une période de graves difficultés diplomatiques. S'il en est ainsi, ou est-ce pour la France le péril de la motion si abusivement combattue ?

Elle a pour objet, précisément d'établir un concert des prolétaires des deux pays sur lesquels se lève la menace de l'orage, et elle fait de ce concert la condition même de l'action des uns et des autres. C'est l'Internationale qui a mandat d'organiser l'action commune et simultanée des prolétaires. Jamais, dans les termes mêmes de la motion, elle ne fera appel en vue de la grève préventive au prolétariat d'un des deux pays si elle n'a l'assurance et la certitude que le même effort sera fait, en même temps, par les travailleurs de l'autre pays. Cette garantie réciproque les aide tous à agir, et seule elle leur permettra d'agir.

Si donc il était vrai, comme l'affirme le Temps que jamais les travailleurs d'Allemagne ne consentiront, même assurés d'une action correspondante des travailleurs de France, à réclamer par le suprême recours de la grève la solution arbitrale d'un conflit qui s'envenime, la motion n'aurait pas plus d'effet en France qu'en Allemagne. Et réciproquement, si les travailleurs français mal organisés et incapables d'une grande action ne pouvaient garantir un concours efficace aux travailleurs allemands la motion n'aurait pas plus d'effet en Allemagne qu'en France. Si le Temps dit vrai, l'Internationale sera déstituée, dans sa lutte contre la guerre, d'un grand moyen d'action auquel la classe ouvrière croit de plus en plus. Et ce sera un grand malheur pour l'Europe, pour la civilisation, pour la race humaine. Mais en aucun cas aucune patrie ne sera en péril, en aucun cas aucune patrie ne sera mise en état d'infériorité par rapport à une autre.

Mais est-il vrai qu'il faut désespérer de voir le prolétariat européen arriver à ce degré de conscience, d'organisation et de confiance réciproque qui lui permettrait une action de masse contre la guerre ? A cet égard le Temps dit trop et trop peu. Il dit trop peu, car il ne parle que des difficultés que rencontrerait ce mouvement en Allemagne. Il ne parle pas des difficultés qu'il rencontrerait en France même. La classe ouvrière française a conquis, dans l'ordre politique, des libertés supérieures, mais elle n'a pas su encore grouper ses forces, se donner cette puissance massive qui seule peut faire pencher la balance du destin dans le sens des volontés de paix du prolétariat. Si elle veut contribuer efficacement, dans l'Internationale et par l'Internationale, à la pré-

vention de la guerre, au salut de la civilisation, si elle veut pouvoir s'engager en conscience envers les autres fractions du prolétariat européen, il faut qu'elle développe largement son organisation. Je l'ai dit au Congrès et je ne cesserai de le répéter : car il y aurait abus de confiance à ne pas le dire. Mais si le Temps a propos de la France dit trop peu, il dit trop à propos de la démocratie socialiste allemande. Il est très vrai que celle-ci est méthodique, ennemie des aventures et de la phrase révolutionnaire. Mais il est vrai aussi que la nécessité d'une action vigoureuse lui apparaît de plus en plus. L'idée de la grève de masse, qu'elle écartait il y a quinze ans à peine comme une aberration anarchique, est maintenant sérieusement discutée par elle, accueillie comme un moyen de lutte. Elle a conquis, si je puis dire, droit de cité dans les méthodes allemandes précisément en ce Congrès d'Anna dont le Temps m'oppose, quelques extraits. Et dans l'ordre international le Temps ignore-t-il le texte des résolutions de Stuttgart et de Copenhague auxquelles la démocratie socialiste allemande a unanimement souscrit ?

Ce texte, je le remettrai demain sous les yeux de nos contradicteurs, et ils verront quel puissant mouvement d'idées se développe dans l'Internationale, comme elle reconnaît, et proclame de plus en plus le devoir de la classe ouvrière européenne de préciser et d'intensifier son action contre la guerre. Encore une fois, quel est le Français prévoyant, quel est l'homme digne de ce nom qui ne se réjouirait pas ?

J'avoue que si je comprends très bien la manœuvre réactionnaire du Temps, je comprends fort peu l'embarras ou le demi-embarras de certains journaux radicaux. On dirait vraiment qu'ils sont toujours surpris par la pensée socialiste. Je veux reproduire ici un jour prochain ce que j'ai écrit sur l'action socialiste contre la guerre dans mon projet de loi sur l'organisation de l'armée, c'est-à-dire dans un document parlementaire déjà ancien. Si la motion du récent Congrès de Paris met en lumière plus vive le recours à la grève générale préventive, elle affirme aussi plus catégoriquement la simultanéité nécessaire de l'action dans tous les pays menacés d'un conflit. Et surtout elle donne comme objet direct à cette action préventive l'arbitrage à imposer aux gouvernements. Les radicaux ont-ils cessé d'être favorables à l'arbitrage ? Et s'ils y voient la garantie de la paix et de la justice, comment s'effraient-ils de voir la classe ouvrière mettre sa force organisée, et croissante au service de l'arbitrage ? Sont-ils donc assez sûrs de faire prévaloir la solution arbitrale pour rejeter le supplément de chances qu'apporte le prolétariat européen ?

Toutes les polémiques grossières tomberont. Tous les malentendus se dissiperont, et l'Internationale continuera son effort, elle l'amplifiera, elle l'organiserait pour sauver à la fois la paix et les patries.

JEAN JAURES

Les Nouveaux Élus socialistes

ARISTIDE JOBERT, DÉPUTÉ DE LYONNE



Aristide Jobert est, d'origine, un de ces paysans de l'Yonne qui viennent de l'école au Parlement. Il est né à Paray-le-Franc, le 23 mars 1869 et il a passé sa jeunesse dans les vignes et dans les bois. Nul n'aurait pu lui faire deviner la vie qu'il a faite. Il a fait les études qu'on fait à la campagne, quand on fréquente assidûment l'école publique et les conférences d'adultes.

Quand le phylloxera eut dévasté la vigne de son père, Jobert quitta son village et vint se fixer à Paris. Il fut élu député de la Compagnie du Gaz, dont il portait encore, il y a trois mois à peine, la casquette galonnée d'or.

Les paysans de l'Yonne sont de braves travailleurs. Jobert pensa un jour qu'il n'y avait de République que dans et par le socialisme, et s'inscrivit — c'était en 1894 — au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire. Dix ans plus tard, il fut, à la Guerre Sociale, élu député de l'Yonne. Un des lieutenants du citoyen Gustave Herré, qui n'était pas alors rectifié, son frère. C'est lui, dans les congrès, notamment à celui de Toulouse, qui représentait cette tendance insurrectionnelle et anti-patriotique, dont on peut dire qu'elle a vécu. En 1909 (élection partielle), il fut, à Sens, le candidat du Parti socialiste et obtint 2.156 voix. Puis il rentra pour quel-ques temps sous sa tente ; il revisait honnêtement ses idées, n'abandonnant de ses déclarations antérieures que ce qu'il eût été impossible d'appliquer et d'absolu.

Quand cette année les socialistes sénatoriels appelèrent Jobert à eux, il répondit : « Présent ! » Et le 10 mai, avec 6.648 voix, il écarta le radical Javal, son vainqueur de 1909. Détail curieux : Jobert, à quatorze ans, avait servi dans une des fermes de la famille Javal. Le riche propriétaire a été battu par son ancien petit berger !

Rappelons qu'en 1908, Jobert a publié la Danse des Milliards, brochure de propagande où le budget de l'Etat bourgeois est vigoureusement passé à l'épreuve.

Le Voyage de M. Poincaré

(Par radiogramme, à bord du cuirassé France, via Copenhague, 17 juillet, 10 heures soir.)

Le voyage du président de la République se poursuit dans les conditions les plus favorables. La France se trouve actuellement à l'entrée du Grand Belt, qu'elle va traverser dans la soirée. Le temps est splendide. — (Havas.)

Ce que dit la presse allemande

Berlin, 18 juillet. — (Par téléphone, de notre correspondant particulier). — Les commentateurs de la presse française accompagnent la visite de M. Poincaré à Saint-Petersbourg ont atteint le but poursuivi par celle-ci, c'est-à-dire d'énerver la presse allemande même libérale. Les journaux réactionnaires, le Lokalanzeiger en tête, se sont naturellement emparés avec joie de l'occasion offerte et même des journaux libéraux, comme la Vossische Zeitung, ne cachent pas leur mécontentement. La Vossische Zeitung écrit entre autres :

M. Poincaré arrive demain à Saint-Petersbourg, et la presse française préside à sa visite avec un bruyant cliquetis de sabres contre l'Allemagne. Elle joue, il est vrai, non pas avec son propre sabre, ce qui, après les révélations de M. Humbert, serait un peu déplacé, mais avec le sabre russe.

Après avoir cité dans la dépêche de son correspondant les passages en question, la Vossische Zeitung conclut :

Si nous n'étions pas, en Allemagne, aussi calmes et de sang-froid, nous pourrions facilement nous lamenteur sur ces paroles de défiance. On nous a dit au cours de ces dernières semaines, assez d'occasions pour cela. Mais nous ne nous prendrions pas le moins du monde à un bluff de cette nature.

Ce que dit la presse russe

Saint-Petersbourg, 18 juillet. — Le fait que M. Viviani et M. de Margerie accompagnent M. Poincaré conduit le Vetcherne Vremia à croire que pendant le séjour en Russie du président de la République des questions diplomatiques d'une haute importance seront discutées.

ORGUEIL NATIONAL

Une foule considérable attendait Capoteur, à son retour de Londres.

LE POING QUI RENTRE

COMMENT NOUS COLONISONS

Accusé d'avoir volé un fusil, un pauvre noir est horriblement torturé en Afrique Centrale

LE RESPONSABLE DU SUPPLICE A REÇU DE L'AVANCEMENT

Un de nos amis du Congo nous adresse, sous une forme pittoresque, une information spéciale sur les méfaits d'un administrateur du nom de Létrillard, un émile de ce fameux fonctionnaire d'Afrique qui se divertit un jour à faire sauter un pauvre noir en lui introduisant une bombe de dynamite dans l'occiput.

Les méfaits dont il s'agit, et dont aucun journal n'a parlé, remontent à deux ans. Ils gardent cependant une valeur d'actualité, parce que l'honorable Létrillard, qui en est moralement et matériellement responsable, est revenu au Congo avec de l'avancement. Mieux encore : deux des juges qui l'avaient condamné et flétri ont été expédiés en disgrâce à Cayenne, au pays des forçats.

Voilà cette information, que le ministre des colonies, dans toute ignorance de ces méfaits d'administration coloniale, appréciera à sa guise :

Libreville. — (Par lettre, d'un de nos correspondants). — Tu veux te faire colon, et tu n'as même pas de fusil : tu n'es bon à rien.

C'est un traitant, alerte et joyeux, qui trahit aux devoirs de l'apprenti colon d'Afrique.

Tu n'appartiens à aucune compagnie. Tu n'as aucune influence sur les fonctionnaires, qui te noieront dans la mare administrative. Veux-tu apprendre ton métier ? Va voir Létrillard. Tu ne connais pas Létrillard ? C'est l'administrateur de Brazzaville, eh, comme son nom l'indique, c'est le terrible des terribles.

Nous sommes à Bambari, au fond de l'Oubangui-Chari-Ichad, si loin du monde que rien n'existe plus de la civilisation d'Europe qui nous a conduits, nous, apôtres du progrès, dans cette merveilleuse nature sauvage.

Tu ne connais pas Létrillard ? Va le voir, il t'apprendra à conduire les nègres. Tu sauras comment il a « arrangé » un pauvre nègre qui était accusé d'avoir volé un fusil au préjudice de la « Compagnie du Kouango français », que dirigeait alors et que dirige peut-être encore l'honorable M. Blanpain. Létrillard et Blanpain font la paire.

Et comme mes yeux s'écarquillent de surprise, le joyal et robuste traitant me met sous les yeux un jugement de la justice de paix à compétence étendue de Bangui, en date du 21 novembre 1912.

Un document

Cet acte judiciaire est un document de « colonialisme » d'une haute valeur. En voici les parties essentielles :

Attendu que de l'information et des débats résulte que le prévenu, un noir, nommé 1874, est un indigène de Bambari, à Bodja-Kamari, traitant au service de la « Compagnie du Kouango français », Blanpain, directeur de cette Compagnie, fit arrêter, sur la dénonciation de la femme Yabadi, le présumé coupable, et le conduisit, avec un sténodictaphone, à la factorerie, nommée Bendi, qu'il le fit garder à vue. En attendant l'arrivée de Létrillard, Bendi fut l'objet de violences de la part de Blanpain, et d'un agent de la Compagnie du Kouango, Gruyelle, qui le fit jeter, à l'arrière, dans un puits de décharge et le frappa de coups de crasse de fusil. (La chicotte est un fouet en peau d'hippopotame.)

Que Létrillard, escorté de dix miliciens, arriva aussitôt à Bambari, et qu'il fit, par le Journal de l'ancien poste d'Ippy :

Que, dès son arrivée, Blanpain le mit au courant des événements, de la dénonciation de la femme Yabadi, et lui remit Bendi ; qu'immédiatement Létrillard fit une enquête afin de retrouver le fusil.

Qu'au cours de cette enquête, Bendi fut l'objet de violences de la part des miliciens qui le gardaient, et au nombre desquels se trouvait Blanpain, que ces violences ont été faites en présence de Létrillard.

Qu'au retour à la factorerie, Gruyelle fit chauffer des fers sur un feu de brique, les fers en se protégeant les mains avec du feuillage et les appliqua toutes brûlantes sur le haut des cuisses et les parties scrotales de Bendi.

Que Létrillard, voulant assurer la garde plus étroite du prisonnier, le fit mettre, peu de temps après, en présence de Blanpain et de Gruyelle, à la barre dans la cour de la factorerie de la façon suivante : les deux pieds passés dans la barre, qui fut fermée par un cadenas et, pour plus de sûreté, enfoncée à ses deux extrémités par des fers de cheval cloués à une longue traverse de bois passée sous la nuque et les bras tendus en croix sur cette barre et fixés dessus par les poignets, au moyen également de fers de cheval cloués ; qu'ensuite il donna l'ordre à Gruyelle de garder et de ne lui donner ni à boire ni à manger jusqu'à ce qu'il ait avoué où il avait caché le fusil, qu'il n'avait pas volé, du reste ; que les miliciens chargés de la garde de Bendi, pour lui faire avouer où il avait caché le fusil, lui déchaussèrent les dents avec de petits cailloux pointus, lui brûlèrent la face avec une torche de paille, lui mirent du piment dans les yeux et dansèrent sur son corps.

Que les faits ci-dessus spécifiés constituent le délit de violences et voies de faits ; qu'en particulier, si la mise à la barre ne saurait surprendre dans un pays où les lois disciplinaires n'existent pas, et ne saurait être passible quand c'est une simple mesure destinée à éviter une évasion, il n'en est pas de même lorsque, comme en l'espèce, elle constitue une véritable supplice, etc.

Le nègre n'avait pas la peau assez dure. Il en mourut.

Les sanctions de justice ne furent pas très lourdes.

L'administrateur Létrillard, le directeur Blanpain et Gruyelle furent condamnés, le premier à un an et un jour de prison, les deux autres à dix mois de la même peine. Létrillard et Blanpain eurent aussi deux cents francs d'amende.

Un surris fortement motivé

Les trois tortionnaires avaient été condamnés par défaut. Ils firent appel. La cour confirma le jugement de la justice de paix avec des considérants précis et rudes. Elle accorda, cependant le sursis.

Les considérants qui sont la base de ce sursis ont, eux aussi, une haute valeur documentaire. Les voici :

Considérant, en ce qui concerne la fixation de la peine, que la cour ne peut oublier les conditions dans lesquelles les faits reprochés à Létrillard ont été commis ; qu'à peu près à la même époque ou peu de temps auparavant, des faits de même nature, mais beaucoup plus graves, commis par des agents européens au service des sociétés concessionnaires dans les régions avoisinantes, ont bénéficié d'une très large indulgence ; que la première qualité de la justice est d'être égale pour tous ; que, pour ce motif, l'aggravation de culpabilité résultant pour Létrillard de sa qualité de fonctionnaire, le repousse à la cour de se montrer sans pitié pour cet accusé, etc.

Encore quelques lignes d'information

après ce considérant qui a une force singulière de généralisation.

L'administrateur Létrillard, le tortionnaire sans pitié que la justice a marqué d'une ineffaçable flétrissure, a reçu de l'avancement. Il est à Brazzaville.

Deux des juges de cour d'appel qui ont confirmé le premier jugement ont été déplacés. Ils sont à la Guyane, en disgrâce. On ne peut supposer qu'on les y ait envoyés pour les punir d'avoir octroyé le sursis. Non, mais ils ont commis la faute de noter qu'à la même époque « des faits de même nature, beaucoup plus graves, ont été commis ». Ils expient cette faute au pays des forçats. — G. M.

ENCORE LA FOUDRE

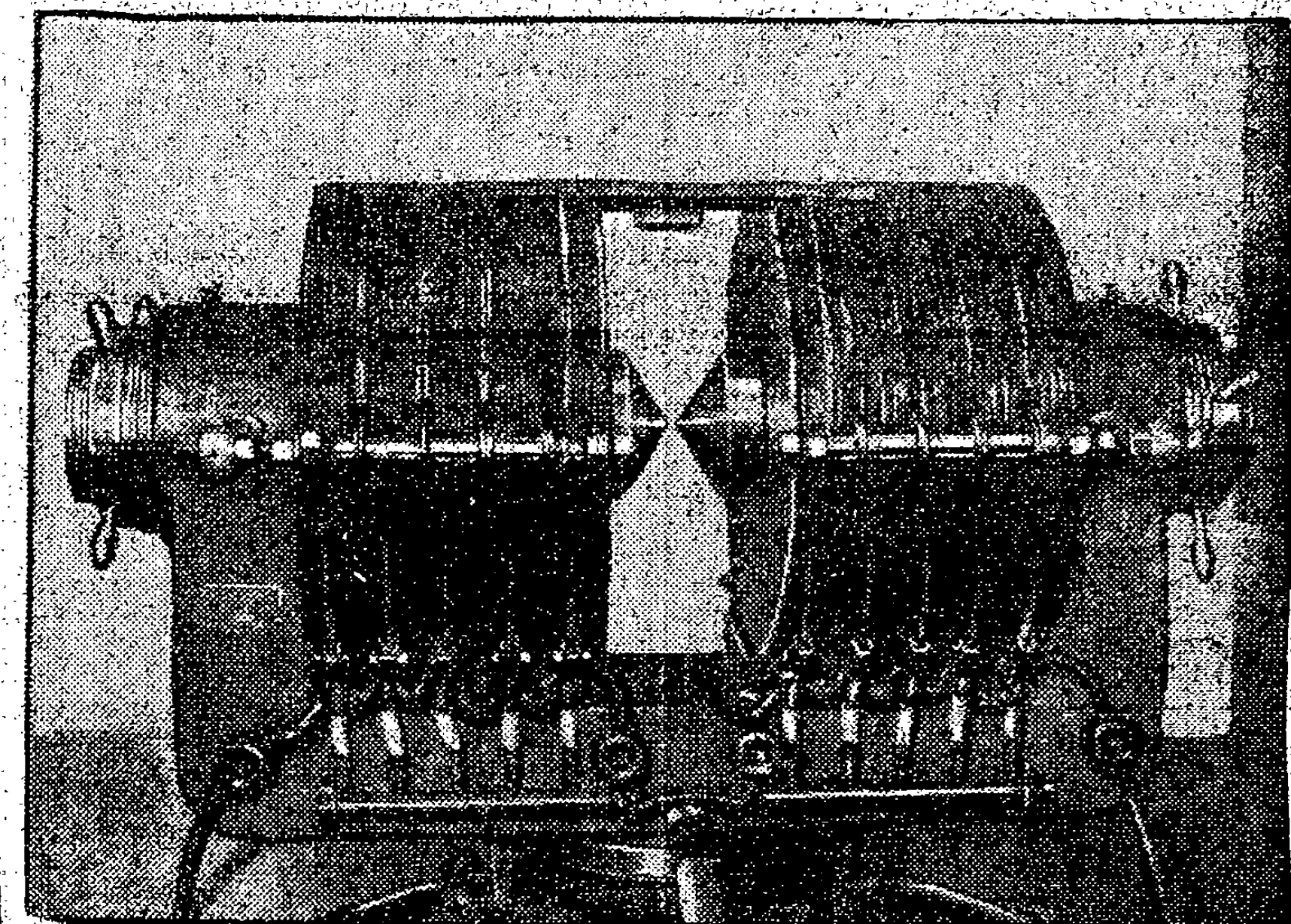
Un établissement pyrotechnique saute en Italie

ON A DÉJÀ RETIRÉ SIX CADAVRES

Castellamara-di-Stabia, 18 juillet. — Au cours d'un violent orage qui a sévi aujourd'hui sur la région, la foudre est tombée sur une fabrique de feux d'artifice. Le bâtiment a sauté, ensevelissant les personnes qui s'y trouvaient. Six cadavres ont été retirés.

LES PROGRÈS DE LA PHYSIQUE

Vers l'Électro-Aimant gigantesque



L'ELECTRO-AIMANT GIGANTESQUE DU MUSEUM

L'année 1914 restera-t-elle, dans l'histoire de la physique, comme celle des électro-aimants gigantesques ?

Au début de l'année, la Société des Amis du Museum offrait à la chaire de « physique appliquée aux sciences naturelles » de cet établissement, dont le professeur Jean Becquerel est le titulaire, un électro-aimant dont il apprendra sans doute peu de choses au lecteur non physicien de dire que l'intensité de son champ magnétique est de près de 50.000 gauss, mais dont la photographie ci-contre montre assez la taille respectable et qui, en effet, ne mesure pas moins de 1 m. 60 de haut avec un poids de 1.600 kilogrammes !

En février c'était l'Association internationale du froid qui, dans son assemblée annuelle tenue à Paris, et sur l'initiative de M. Georges Claude, ouvrait une souscription de 100.000 francs pour doter le laboratoire « cryogénique » de Leyde, fondé et dirigé par le grand physicien Kamerlingh Onnes, et qui, conformément à son nom, est, on le sait (Actualité scientifique, 11 mars 1914), l'endroit de la Terre où il fait le plus froid, et les températures aussi basses que celles que l'on y obtient — aux environs de 271 degrés au-dessous de zéro — ne se rencontrant que dans les espaces de l'éther intersidéral, en marge des mondes.

Enfin, en mai dernier, l'Académie des Sciences, par l'organe de sa commission d'organisation du laboratoire électromagnétique de la Sorbonne, émettait le vœu que celui-ci fût doté de deux électro-aimants, tous deux gigantesques, et si l'on ose dire, plus gigantesques encore que celui du Museum. Le premier serait construit (comme l'a été celui du Museum) par le physicien Pierre Weiss, du Polytechnique de Munich, pèserait 100 tonnes (1 t. 6 pour celui du Museum) et serait capable de produire normalement un flux électromagnétique de 55 à 60.000 gauss, et exceptionnellement de 80.000 ; il reviendrait à 180.000 francs. Le second, d'un autre type, présentant des avantages et des inconvénients différents, serait construit, pour 50.000 francs, par MM. Deslandres, directeur de l'Observatoire de Meudon, et Perot, de l'École polytechnique, et, avec un poids égal à celui du Museum (1 t. 5), donnerait plus de 100.000 gauss.

Quel intérêt scientifique donc à la création de ces engins d'énorme puissance pour que leur nécessité soit proclamée simultanément de tant de côtés différents et justifie des appels d'argent dont l'importance franchement singulièrement avec la majeure habitude des ressources pécuniaires mises par notre société mal gérée à la disposition des recherches scientifiques.

L'aimant et l'électro-aimant

L'aimant, tout le monde le sait, est une barre de fer (ou de quelques autres mé-

La fièvre typhoïde EST UNE maladie sociale

L'EAU CONTAMINÉE NE SERAIT PLUS QU'UNE CAUSE SECONDAIRE

Il est généralement admis par les médecins que l'eau est le grand véhicule de la fièvre typhoïde. D'où la recommandation de ne boire que de l'eau filtrée et même bouillie. La recommandation est à coup sûr excellente, mais la thèse qui reporte sur l'eau toute la responsabilité de la typhoïde est simpliste, en partie fautive et paresseuse. En réalité, ce n'est pas par l'eau qu'on doit expliquer les épidémies de typhoïde, mais par les conditions générales de l'hygiène ; comme la tuberculose, la typhoïde est une maladie sociale. C'est ce qui vient d'être fort bien mis en relief dans une communication faite par M. Rollet à la Société médicale de l'Yonne.

Chose curieuse, les observations de M. Rollet ont porté sur cette même ville d'Auxerre, qui, en 1882, avait servi à M. Dionis des Barrières à donner les premières précisions sur l'origine « hydrique » de la typhoïde, et qui avait alors valu au chef-lieu de l'Yonne une triste célébrité. Pour M. Rollet, le rôle des distributions d'eau, sans être nul, n'est qu'accessoire ; et il l'établit en montrant, par des courbes faites sur le plan de la ville, que pendant tous les cas se sont produits aux lieux où la population est la plus dense, où l'air et le soleil pénétrant le moins facilement, où l'on voit les plus anciennes maisons, alors que, cependant, les quartiers sains sont alimentés par les mêmes réservoirs ; et qu'on y trouve même encore, quel que puits suspects.

En un mot, ce sont les quartiers à hygiène défectueuse qui sont les quartiers à typhoïde, comme ils sont d'ailleurs les quartiers pauvres ; comme la tuberculose, la typhoïde n'est pas seulement une maladie sociale, elle est une maladie de classe.

Avant le Procès de M^{me} Caillaux



LE PRETOIRE DE LA COUR D'ASSISES. A droite : les bancs de l'accusée et de la défense. — A gauche : le banc des jurés. — Au fond : les sièges de la Cour.

Nous avons déjà annoncé que pour faciliter le travail des journalistes et en même temps assurer aux jurés le plus d'hygiène possible, le président Albanet a fait installer dix ventilateurs électriques. Hier l'architecte du Palais est venu se préoccuper d'aménager les places. Déjà on a enlevé la fameuse vitrine où l'on avait placé les pièces à conviction lors du procès des Mandites, puis on a mis en place les tables pour les 140 représentants de journaux.

Car tous les journaux ont voulu envoyer quelqu'un et l'on a vu de vagues revues hebdomadaires ou même bi-mensuelles de tenir des cartes d'entrée. On verra également le représentant de journaux de théâtre ou de finance. En un mot, c'est à qui s'improvisera journaliste pour assister à la « première » de cette représentation d'été.

Par contre, on assure qu'il n'y aura pas de dames, mais c'est là un « bluff » car déjà on a aménagé derrière la Cour un enclos où seront admises « douze » privilégiées.

Et comme il faut bien pour que la loi soit respectée, que l'audience soit publique, on divisera le box du public en deux parties. L'une réservée aux 75 témoins, l'autre à cinquante personnes « qui feront la foule » comme on dit au théâtre et qui

seront cinquante inspecteurs de la Sûreté. Mais attendons l'audience. — J. U.

Les témoins de la défense

Voici maintenant et toujours à titre documentaire les témoins cités par la défense : Ce sont les docteurs Pozzi, Proust, Fraissie, Doyen, Balchazand, Welsch, médecin légiste à Liège ; colonel Aubry, du 2^e d'artillerie, en garnison à Laon ; docteur Gaillard, chirurgien-dentiste ; Dugor, coiffeur, rue Cambon et le docteur Marcignat.

M^{me} Caillaux à la Conciergerie

M. Bourret, directeur de la prison de la Conciergerie, a été mandé hier matin par M. Herbaux, procureur général, qui lui a donné ses instructions au sujet du séjour de Mme Caillaux, qui de l'Horloge l'accusée sera extraite demain de la prison de Saint-Lazare et conduite à la Conciergerie, où elle sera incarcérée pendant toute la durée du procès.

Nombre de nos abonnés à ce jour :

14.038